

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Gymnase Marcelle Pardé – Réfection du sol de l'aire de jeux - Piscine de la Fontaine d'Ouche – Travaux d'efficacité énergétique – Demandes de subventions

Monsieur Decombard, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Deux équipements municipaux sont susceptibles de bénéficier du soutien financier de la part des partenaires de la Ville de Dijon à l'occasion de travaux de rénovation qui doivent être prochainement réalisés.

Gymnase Marcelle Pardé -réfection des sols de l'aire de jeux :

Construit en 1974, le gymnase Marcelle Pardé, situé 28, rue Condorcet, accueille les élèves du Collège, les handballeurs de la section sportive handball et des associations sportives dijonnaises. Cet équipement, ancien et très sollicité en terme d'occupation, a fait l'objet d'un diagnostic. La vétusté et l'état du revêtement de sol de l'aire de jeux constatés conduisent à proposer la réfection de ce sol pour offrir aux élèves et joueurs de bonnes conditions d'accueil.

Le programme de travaux proposé comprend notamment les prestations suivantes :

- le contrôle de la conformité du support par rapport à la norme NF.P90-202,
- le nettoyage de la surface par ponçage général,
- la correction de la planimétrie,
- la fourniture et pose d'un revêtement de sol et de barres de seuils,
- le recouvrement des couvercles de protection des équipements sportifs,
- le parfait nettoyage du sol posé.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 65 701 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de deux semaines soit du 12 au 23 février 2018, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans le gymnase Marcelle Pardé, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or et du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération :	65 701 € HT
Montant des aides sollicitées auprès du Département :	22 995 €
Montant des aides sollicitées auprès de la Région :	16 425 €
Autofinancement :	26 281 €

Piscine de la Fontaine d'Ouche – travaux d'efficacité énergétique :

Dans le cadre de la relance de son marché d'exploitation de chauffage, la Ville de Dijon a souhaité intégrer la conception et la réalisation de travaux d'efficacité énergétique (chauffage, ventilation, électricité) sur les sites les plus consommateurs d'énergie dont la piscine de la Fontaine d'Ouche.

Les objectifs attendus, dans le cadre des travaux envisagés, s'inscrivent dans la stratégie de la municipalité en matière d'efficacité énergétique :

- Garantir des économies d'énergie par la qualité de la conduite et l'amélioration des réglages (rendements d'installation),
- Entretien et maintenir en permanence en bon état de fonctionnement les installations afin de garantir un service de qualité aux usagers (température, délais d'intervention, etc.),
- Contribuer à l'amélioration de la performance énergétique par un programme d'actions et de travaux.

Le programme de travaux proposé, sur cet établissement, comprend notamment les prestations suivantes :

- la dissociation des circuits de chauffage,
- la mise en place de compteur d'énergie thermiques télé relevés et d'une Centrale de Traitement d'Air double flux thermodynamique à haut rendement pour le traitement de l'air et le contrôle de l'hygrométrie,
- la mise à jour de la supervision.

Les gains de consommation contractualisés dans le marché, pour le site concerné, sont de 240 Mwh/an soit un taux 16 % .

Cette action d'amélioration de la performance énergétique est plus globalement conduite sur les sites appartenant à la Ville de Dijon et qui sont les plus gros consommateurs de son parc.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 291 011€ HT.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser à la piscine de la Fontaine d'Ouche pour la réalisation des travaux d'efficacité énergétique, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Côte d'Or et du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020 selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération :	291 011 € HT
Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat(FSIL) :	81 309 €
Montant des aides sollicitées auprès du Département :	60 000 €
Montant des aides sollicitées auprès de la Région (FEDER) :	87 303 €

Autofinancement :

62 399 €

Enfin, la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets ci-dessus exposés,
- 2 - arrêter le montant de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - valider les plans de financement,
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des opérations, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Côte d'Or , de la Région Bourgogne-Franche-Comté et, pour les travaux envisagés à la piscine de la Fontaine d'Ouche , de la Région Bourgogne Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020 au titre de l'Axe 5 « pour un développement durable » Objectif Spécifique 5.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments ».
- 5 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits prévus au budget primitif 2017 et au budget primitif 2018 sous réserve de leur inscription,
- 6 - accepter que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans,
- 7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ